



La Motion pour le maintien de l'AFPA au Vigeant a été adoptée à l'unanimité.

Le 16 novembre 2018, l'Assemblée Départementale de la Vienne (région Nouvelle-Aquitaine) a adopté une motion pour le maintien de l'activité de l'AFPA.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VIENNE COMMISSION PERMANENTE VENDREDI 16 NOVEMBRE 2018 MOTION POUR LE MAINTIEN DE L'AFPA DU VIGEANT

APPREND avec regret l'annonce par l'Agence Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes d'un projet de plan de réorganisation nationale prévoyant la suppression nette de 940 postes et de 38 sites en deux ans, dont celui du Vigeant, suite à un déficit cumulé de 2012 à 2016 de 723 Millions d'euros, auxquels devraient s'ajouter 34 Millions d'euros en 2017 et 60 Millions d'euros en 2018.

PRÉCISE que, constituée en association avant de devenir un EPIC (Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial) en janvier 2017, l'AFPA est depuis sous la double tutelle du Ministère du Travail et du Ministère des Finances.

NOTE que l'objectif du projet est un retour à l'équilibre en reconfigurant l'offre de formation, en procédant à une réorganisation territoriale avec des suppressions de sites, des ouvertures de nouvelles sections et un ajustement des postes. Dans la région Nouvelle-Aquitaine, la fermeture de l'AFPA d'Agen, spécialisé dans la climatisation et le froid, est déjà programmée avec un transfert de l'activité à Bordeaux.

RAPPELLE qu'il existe actuellement trois sites AFPA dans la Vienne :

Châtelleraut (Industrie),
Futuroscope (secteur tertiaire),
Le Vigeant (bâtiment).

REGRETTE que, d'ici 2020, 106 postes seraient supprimés en Région Nouvelle-Aquitaine, dont 14 sur le site du Vigeant.

SOULIGNE également que, par voie de conséquence, la fermeture de l'AFPA du Vigeant risquerait d'entraîner la mise en cause du programme d'insertion professionnelle du Centre Éducatif Fermé destiné à l'insertion de mineurs délinquants et des dispositifs de formation des personnels intervenant au Centre de la Gandillonnerie à Payroux.



OBSERVE que c'est une nouvelle fois un coup supplémentaire porté à la ruralité, l'AFPA étant acteur essentiel de la lutte contre le chômage.

CONSTATE que cette fermeture interviendrait au moment où il est observé une nette reprise de l'activité dans le secteur du bâtiment dans lequel est spécialisée l'AFPA du Vigeant, avec notamment les projets portés par le Département au bénéfice des communes au travers du dispositif ACTIV, de l'appel à projets Patrimoine et d'une façon générale du Schéma de l'Habitat, mais aussi des investissements envisagés dans le 35ème collège, dans la rénovation du collège Henri IV, pour l'Arena Futuroscope, ainsi que dans deux nouvelles casernes de pompiers. mais aussi pour la formation des personnels intervenant au Centre de la Gandillonnerie.

CONDAMNE fermement cette décision de fermeture qui porte atteinte à un symbole fort du Sud Vienne.

DEMANDE aux Responsables locaux et nationaux de reconsidérer leur position pour le maintien de cette activité essentielle pour l'insertion des jeunes en milieu professionnel, d'autant que les besoins de formation de main d'œuvre qualifiée sont en pleine expansion.



Le département de la Vienne vote une motion pour le maintien de l'AFPA

Déclaration CGT, FO et CFDT au CRE Limousin
Limousin, CRE du 9 novembre 2018

Partager sur Facebook

Twitter

•